



OBJET : PERSONNEL COMMUNAL : CREATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES PERMANENTS – filières administrative, technique et animation

L'AN DEUX MIL VINGT-QUATRE, LE QUATORZE MAI à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Chazelles-sur-Lyon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du théâtre Marcel PAGNOL, sous la présidence de Monsieur Pierre VERICEL, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 07 mai 2024

Nombre de Conseillers présents (y compris ceux ayant donné procuration) : 28

Ladite délibération a été adoptée à l'unanimité des votants

Présents : Pierre VERICEL - Michel NEEL - Jeanine RONGERE - Michel FAURE - Maryvonne MOUNIER - Ludovic PADUANO - Annie CHAPUIS - Pierre THOLLY - Marie-Christine BERTHOLLET - Hervé LASSABLIÈRE - Christiane BRUYAT - Florence PAILLEUX - Frédéric BERTHET - Nathalie JOUBAND - Isabelle POULARD - Cyril D'IPPOLITO - David BOURKAIB - Christian BLANCHARD - Christine MONTAGNY - Maxime PEILLER.

Absents ayant donné procuration : René GRANGE à Marie-Christine BERTHOLLET - Thierry PONCHON à Cyril D'IPPOLITO - Corinne CHEVRON à Maryvonne MOUNIER - Emmanuelle NEEL à Michel NEEL - Mickaël HATRON à David BOURKAIB - Julienne BERTHET à Frédéric BERTHET - Gérard HAEGY à Christine MONTAGNY - Yves GORD à Christian BLANCHARD.

Absente excusée : Aline CIZERON

Secrétaire élue pour la session : Michel FAURE

Madame Jeanine RONGERE rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grades ou des promotions internes.

Vu le Code Général de la Fonction Publique (CGFP),

Vu la loi n°19-828 du 6 août 2019 portant transformation de la fonction publique,

Vu les décrets fixant la définition, le classement indiciaire et la durée de carrière des emplois territoriaux,

Vu le tableau des emplois,

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 30 avril 2024,

Madame Jeanine RONGERE propose de modifier le tableau des effectifs en créant au 1^{er} juin 2024 les postes permanents suivants :

- 1 poste d'attaché territorial à temps complet,
- 1 poste d'agent de maîtrise principal à temps non complet de 31 heures par semaine,
- 2 postes d'agent de maîtrise à temps complet,

Elle propose également de supprimer au 1^{er} juin 2024 les postes permanents suivants :

- 2 postes d'attaché principal à temps complet,
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps non complet de 12 heures par semaine.
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à temps non complet de 16 heures par semaine.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** de créer au 1^{er} juin 2024 les postes permanents suivants :
 - 1 poste d'attaché territorial à temps complet,
 - 1 poste d'agent de maîtrise principal à temps non complet de 31 heures par semaine,
 - 2 postes d'agent de maîtrise à temps complet,
- **DÉCIDE** de supprimer au 1^{er} juin 2024 les postes permanents suivants :
 - 2 postes d'attaché principal à temps complet,
 - 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps non complet de 12 heures par semaine.
 - 1 poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à temps non complet de 16 heures par semaine.
- **DIT** que la nomenclature des différentes filières devient la suivante à compter du 1^{er} juin 2024 :
 - Cadre d'emplois des attachés territoriaux :
 - ⇒ 3 attachés (temps complet) (dont 1 vacant)
 - Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux :
 - ⇒ 1 rédacteur principal de 1^{ère} classe (temps complet)
 - ⇒ 1 rédacteur principal de 2^{ème} classe (temps complet)
 - Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux :
 - ⇒ 7 adjoints administratifs principaux de 1^{ère} classe
 - 6 à temps complet
 - 1 à temps incomplet : 30 heures
 - ⇒ 3 adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe
 - 2 à temps complet
 - 1 à temps incomplet : 17 heures ½
 - ⇒ 6 adjoints administratifs
 - 3 à temps complet (dont 2 vacants)
 - 3 à temps incomplet : 28 heures (vacant), 21 heures, 17 heures ½ (vacant)
 - Cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux :
 - ⇒ 1 ingénieur (temps complet)
 - Cadre d'emplois des techniciens territoriaux :
 - ⇒ 1 technicien principal de 1^{ère} classe (temps complet)
 - ⇒ 1 technicien (temps complet)
 - Cadre d'emplois agent de maîtrise territoriaux :
 - ⇒ 2 agents de maîtrise principaux :
 - 1 à temps complet
 - 1 à temps incomplet de 31 heures (vacant)
 - ⇒ 6 agents de maîtrise
 - 4 à temps complet (dont 3 vacants)
 - 2 à temps incomplet : 32 heures et 31 heures
 - Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux :
 - ⇒ 5 adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe (temps complet)
 - ⇒ 8 adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe (temps complet)
 - ⇒ 15 adjoints techniques :
 - 11 à temps complet (dont 1 vacant)
 - 4 à temps incomplet : 33 heures, 31 heures (vacant), 29 heures, 28 heures

- Cadre d'emplois des agents de police municipale :
 - ⇒ 2 brigadiers-chefs principaux (temps complet)
- Cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles :
 - ⇒ 1 agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 1^{ère} classe à temps incomplet de 29,40 heures
- Cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques :
 - ⇒ 1 assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques, principal de 2^{ème} classe à temps incomplet de 29 heures
- Cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine :
 - ⇒ 1 adjoint territorial du patrimoine (temps complet)
- Cadre d'emplois des animateurs territoriaux :
 - ⇒ 1 animateur à temps complet (vacant)
- Cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation :
 - ⇒ 3 adjoints d'animation à temps incomplet : 25,60 heures, 14,18 heures, 9 heures ¼

L'échelon indiciaire et la durée de carrière de ces cadres d'emplois sont fixés conformément à la réglementation en vigueur.

- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2024.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme,

Monsieur le Maire,
Pierre VERICEL

La secrétaire de séance,
Michel FAURE



